

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-061

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES – ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS DES VILLES JUMELLES POUR LES OLYMPIADES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE CARRE INTERNATIONAL POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

DÉLIBÉRATION : 2023-061
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES – ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS DES VILLES JUMELLES POUR LES OLYMPIADES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE CARRÉ INTERNATIONAL POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

A l'occasion des Olympiades des villes jumelles, du 5 au 11 avril 2023, le Carré international a organisé l'accueil des délégations des villes jumelles invitées par la Ville pour participer à l'évènement. Le Carré international a pris en charge les frais de voyage et d'hébergement des délégations suivantes :

Délégation de N'Diaganiao (Sénégal) du 7 au 11 avril 2023

- Délégation officielle : Mme Tening Sene, maire et M. Alfred Diouf, président de la commission de la coopération décentralisée
- Délégation de sportifs : 12 jeunes de 13/15 ans et deux adultes accompagnateurs

Délégation de Cléja (Roumanie), du 7 au 10 avril 2023

- Délégation officielle : M. Petru Istoc, maire et Mme Ana Urda, interprète
- Délégation de sportifs : 12 jeunes de 13/15 ans et deux adultes accompagnateurs

Délégation de Bethléem (Palestine), du 5 au 10 avril 2023

- Délégation officielle : M. Gorge Ijha, conseiller municipal et Mme Miral Giacaman, chargée des relations internationales
- Délégation de sportifs : 12 jeunes de 13/15 ans et deux adultes accompagnateurs

Concernant ces frais, il est proposé au Conseil Municipal de verser au Carré international une subvention complémentaire :

- **soit la somme de 43 000 euros.**

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à signer l'avenant n°1 à la convention financière de 2023 entre la Ville et le Carré international précisant le versement d'une subvention complémentaire de 43 000 € pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur le compte 65748-041-42010, du budget de la ville, exercice 2023.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023

Avenant n°1

Convention Financière entre la ville de Saint-Herblain et le Carré international du 4 mai 2023

ENTRE :

La Ville de Saint-Herblain représentée par Monsieur le Maire, M. Bertrand AFFILÉ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023

D'UNE PART,

ET :

Le Carré international (OMRIJ) représenté par Mme. Catherine POQUET, présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 24 octobre 2023.

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La convention financière 2023 établie conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 a précisé les modalités de versement de la subvention de fonctionnement de 42 607 € attribuée au Carré international dans le cadre du partenariat développé entre la Ville et l'Association.

Le Carré international est l'animateur du réseau des villes jumelles de Saint-Herblain et est chargé d'organiser aux côtés de la Ville la participation et l'accueil des groupes des villes jumelles invitées pour des manifestations herblinoises.

A l'occasion de la manifestation « Olympiades des villes jumelles », le Carré international, membre du comité de pilotage de cette dernière, a pris en charge le voyage et l'hébergement des groupes de N'Diaganiao (Sénégal), Bethléem (Palestine) et Cléja (Roumanie).

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire au Carré international dans ce cadre.

Article 1 : Montant et modalités de versement de la subvention

L'article 3 de la convention financière 2023 est complété ainsi qu'il suit :

La ville de Saint-Herblain attribue au Carré international une subvention complémentaire d'un montant de :

43 000 € pour l'année 2023 correspondant aux frais de voyage et d'accueil à Saint-Herblain des délégations de N'Diaganiao, Bethléem et Cléja.

Son versement s'effectuera par mandat administratif dès la signature de l'avenant et après le passage au conseil municipal du 26 juin 2023 par l'intermédiaire du Trésorier Payeur de la ville de Saint-Herblain.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention financière du 4 mai 2023 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Saint-Herblain, le.....

Pour la Ville de Saint-Herblain,
Monsieur le Maire,

Pour le Carré international
Madame la Présidente,

Bertrand AFFILÉ

Catherine POQUET